

Date de parution	Origine	Article
21-12	batiactu	<p>Bâtiment : des entreprises s'engagent sur l'analyse du cycle de vie</p> <p><i>Plusieurs entreprises de la construction se sont engagées dans l'analyse du cycle de vie des bâtiments, un procédé qui consiste à mesurer l'impact environnemental de l'extraction des matières premières à la fin de vie d'une réalisation en passant par la fabrication, le transport et la mise en œuvre. Explications</i></p> <p>Selon l'Institut Français pour la Performance Énergétique du Bâtiment (IFPEB), l'analyse du cycle de vie, qui concerne principalement les produits industriels ou les services de l'économie, est en train de s'étendre aux bâtiments voire aux quartiers.</p> <p>Ainsi, Eiffage Construction, Bouygues Construction, InterfaceFLOR, GDF SUEZ et l'IFPEB ont rédigé collectivement une note de synthèse, pédagogique, sur l'analyse de cycle de vie dans le bâtiment.</p> <p>Cette note propose « des réponses aux questions pratiques et des éclairages sur les outils disponibles permettant de choisir les matériaux (Déclaration environnementales des produits (EPD), fiches de déclarations environnementales et sanitaires (FDES) et leur évolution». L'objectif est de réduire l'impact environnemental du bâtiment de l'extraction des matières premières à la fin de vie en passant par la fabrication, le transport, la mise en œuvre.</p> <p><i>«Nous sommes en train d'assister à la mise en place d'outils extraordinaires (les EPD ou FDES en France), dans un mouvement mondial, qui nous permettront demain une éco-conception totale. Cependant leur naturelle complexité nécessite une bonne formation et la connaissance de l'importance des hypothèses de calcul, de l'origine de ces outils, des normes et méthodes sous-jacentes ; afin de savoir interpréter les résultats et formuler des conclusions justes sur le plan environnemental. Il faut notamment savoir résister aux conclusions hâtives formulées parfois dans le débat public», a déclaré Cédric BOREL, directeur de l'IFPEB.</i></p>
03-01	Le Moniteur	<p>Isolation thermique par l'extérieur, attention à l'acoustique</p> <p>Si l'isolation thermique par l'extérieur permet de répondre largement au renforcement de la réglementation thermique, elle est parfois source d'inconfort en raison d'une acoustique défailante. Une problématique qui doit être prise en compte dès la phase de conception dans le neuf, mais aussi dans l'ancien lors de travaux de rénovation.</p> <p>Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) va croissant dans le neuf comme en rénovation. Avec ce développement, de nouvelles questions d'ordre technique se posent, questions auxquelles il vaut mieux répondre pour éviter les déceptions. Déceptions qui ne sont pas nécessairement liées aux performances thermiques des systèmes qui satisfont généralement aux attentes sur ce plan. Mais il n'est pas rare qu'un système d'ITE mis en place sur un immeuble comportant plusieurs étages dégrade l'acoustique entre les appartements ou les étages. Car les bonnes solutions thermiques n'améliorent pas forcément l'acoustique, c'est parfois même le contraire. Ainsi, une isolation extérieure, appliquée sur les parois verticales, peut amplifier la transmission du bruit entre locaux, superposés ou adjacents, par les parois ou les planchers. De fait, l'absence de doublage thermo-acoustique intérieur renforce les transmissions acoustiques latérales, ce qui peut déboucher, en fonction de la nature et de l'épaisseur de la façade et du refend, sur l'émergence de non-conformités réglementaires. Ce ne sont pas les bruits d'impacts qui sont en cause - leur isolement pouvant être obtenu avec un revêtement de sol performant - mais bien les bruits aériens transmis par les parois ou les planchers.</p>

		<p>Choix du mode constructif</p> <p>Pour y remédier, il n'y a pas de solution miracle ou de recette type, chaque opération présentant ses propres spécificités. C'est bien sûr plus simple dans le neuf où cette problématique peut être intégrée dès la phase de conception de l'opération. Ainsi, dans le neuf, les transmissions peuvent être limitées par le choix du mode constructif. Si l'on prend les solutions béton, qui sont encore aujourd'hui les plus courantes dans la construction de logements collectifs, la solution dalle flottante sur sous-couche acoustique (dalle BA18), voile béton en façade (BA15), isolation extérieure (PSE) et refend (BA18) affiche de meilleures performances qu'une solution dalle poutrelles plus hourdis (8+13+5) avec façade en blocs creux (épaisseur 20 cm), isolation extérieure (PSE) et refend en blocs à bancher (de 20 cm).</p> <p>Dans le premier cas, l'usage d'une dalle flottante présente de nombreux avantages, tant sur le plan thermique qu'acoustique. Outre une meilleure inertie thermique de la partie supérieure de la dalle, elle limite les échanges thermiques d'un étage à l'autre, ainsi que le pont thermique de la dalle. De même, elle offre la possibilité d'un chauffage (rafraîchissement) par le sol. Sur le plan acoustique, les mesures* montrent que l'isolement aux bruits aériens dépasse les exigences réglementaires, tant à l'horizontale qu'à la verticale, et autorise, par exemple, des superpositions de pièces principales de locaux d'habitation et de garage. Cette option obtient également de bons résultats d'isolement aux bruits d'impacts. Résultats obtenus indépendamment du revêtement de sol, ce qui confère une liberté appréciable à l'occupant.</p> <p>Systemes minces</p> <p>En revanche, avec la solution poutrelles hourdis et blocs creux, les mesures montrent que l'isolement aux bruits aériens est conforme aux exigences réglementaires à l'horizontale, mais qu'il ne l'est pas à la verticale. Pour cette raison, cette disposition constructive est à réserver aux « maisons en bande » ou à étudier en détail en fonction des dimensions et dispositions des pièces en prévoyant, par exemple, une superposition des pièces de services et non des pièces principales ou en suspendant un faux-plafond qu'il conviendra de dimensionner en conséquence. Autre option : l'adjonction d'une dalle flottante sous-couche acoustique au système poutrelles hourdis. Dans ce cas, l'isolement aux bruits aériens est réglementaire dans tous les cas, à l'horizontale et à la verticale.</p> <p>Dans l'ancien, lors d'opérations de rénovation avec mise place d'une ITE, les solutions acoustiques, si besoin est, passent nécessairement par l'intérieur. Il peut être utile comme précédemment de mettre en place un faux-plafond pour l'isolement à la verticale. Pour l'isolement des parois, la mise en oeuvre d'un isolant souple thermo-acoustique est probablement la meilleure des solutions. Il existe d'ailleurs des systèmes minces spécifiques, plaque de plâtre + isolant, en plafond ou en parois pour ce type de problématique acoustique.</p>
05-01	batiactu	<p>La RT 2012 pourrait faire grimper de 20% les coûts dans le bâtiment</p> <p>Qu'il s'agisse des entreprises de gros œuvre, des promoteurs ou des architectes, tous les acteurs du bâtiment devront faire évoluer leurs pratiques et leurs prix pour s'adapter à la RT 2012, qui doit entrer en vigueur à la fin de l'année. Une étude du cabinet Xerfi met en exergue les répercussions de cette nouvelle réglementation, notamment en matière de coût pour les entreprises.</p> <p>La réglementation thermique 2012, qui doit entrer en vigueur à la fin de cette année, vise à diviser par trois la consommation énergétique des bâtiments neufs. Mais cette révolution aura des répercussions sur les coûts, selon une étude publiée par le cabinet Xerfi qui chiffre leur augmentation entre 15 et 20% les premières années, contrairement à l'estimation du gouvernement qui prévoit des hausses de 7 à 8%.</p> <p>La RT 2012 entrera donc en vigueur dès novembre 2011 pour le non résidentiel et le logement social, et en janvier 2013 pour le logement traditionnel. L'envolée annoncée des coûts viendra, selon Xerfi, des « pressions tarifaires exercées sur les équipements et matériaux ». Et cette hausse rend d'autant plus importantes « la promesse de réduction de charges, la question du prix du BBC et la pérennité des aides fiscales », souligne l'étude.</p> <p>Convaincre les acheteurs</p> <p>Surtout, Xerfi pointe les efforts que devront faire les professionnels pour s'adapter à la nouvelle réglementation. Les promoteurs, « en position de force au sein de la filière », ainsi que les constructeurs de maisons individuelles devront convaincre les acquéreurs des vertus du BBC afin de faire passer la</p>

		<p>pillule des hausses de prix. Les professionnels de construction et de second œuvre, de leur côté, «seront sous pression puisque l'efficacité énergétique finale du bâtiment repose sur eux».</p> <p>A chaque type d'entreprise sa manière d'aborder le changement : si d'après l'étude, les principaux groupes de gros-œuvre travaillent déjà leur stratégie en éco-construction, «les acteurs du second œuvre pourraient s'associer voire se regrouper pour des raisons de coordination entre les lots». Reste les maîtres d'œuvre, dont la marge d'augmentation des prix «est faible malgré la montée en gamme espérée de leurs prestations». Sans compter la formation nécessaire des professionnels aux techniques de l'éco-construction, qui devra être prise en compte non seulement dans l'organisation des entreprises, mais qui entraînera aussi une hausse des salaires.</p>
07-01	batiactu	<p>Rénovation thermique : un avenir complexe</p> <p><i>L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments reste une préoccupation fondamentale du Grenelle 2, avec pour objectifs la construction BBC et la réduction de la consommation d'énergie du parc ancien de 38% d'ici à 2020. Pourtant, le chemin pour parvenir à un tel but reste aujourd'hui en débat. Détails.</i></p> <p>La France compte 31 millions de logements, dont plus de 26 millions de résidences principales. C'est un parc vieillissant, qui se renouvelle très peu et qui, de plus, absorbe 30% de la consommation énergétique du pays. Reste un formidable potentiel pour le secteur de la rénovation. Or, si l'échéance du Facteur 4 (division par 4, d'ici à 2050, des émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés afin de limiter le réchauffement moyen de la Terre en dessous de 2°C), reste l'objectif ultime, « il est probable que les mesures prévues dans le Grenelle 2, restant basées sur des incitations fiscales et l'approfondissement du Diagnostic de Performance Énergétique, ne seront pas suffisantes pour relever ce défi », indique l'étude Habitat Facteur 4 publiée par l'Institut du développement durable et des relations internationales</p> <p>La difficulté de l'âge des bâtiments</p> <p>Cette dernière révèle ainsi que les bâtiments construits avant-guerre sont les plus énergivores, et préconise, entre autres, l'isolation par l'extérieur. « La répartition des effectifs et des consommations de chauffage selon la période de construction permet de repérer les principaux gisements de réhabilitation », note l'étude. Il s'agit des maisons individuelles de construction antérieure à 1949 qui comptent pour le tiers des effectifs, mais pour 45% des consommations de chauffage ; les logements en immeubles collectifs de la période 1949-1974, qui représentent 44% des effectifs pour plus de la moitié des consommations de chauffage. L'étude recommande en conclusion les « gestes de rénovation (bâti et systèmes) les plus efficaces au rythme des travaux d'entretien classique », à savoir tous ceux en lien avec l'enveloppe. En outre, elle conseille la « généralisation à l'ensemble du parc de construction antérieure à 2011 de l'isolation thermique par l'extérieur en priorité sur l'isolation intérieure » – tandis que la Loi de finance 2011 a adopté un plafond pour ce type de dépense (lire encadré). Ainsi que les équipements de ventilation contrôlée, des vitrages à isolation renforcée, ce qui devrait permettre de « réduire en moyenne de 60% les besoins en maisons individuelles comme en logements collectifs ». Toutefois, l'étude rappelle le coût élevé de la rénovation d'un logement, qui s'établit en moyenne entre 12.700 et 24.200 € HT (hors rénovation des équipements énergétiques et de ventilation).</p> <p>Habitat Facteur 4 estime, enfin, que la ville de 2050 a déjà été construite à 70% en 2005 : « Le secteur comporterait un peu plus de 35 millions de résidences principales en 2050, dont 25 millions sont déjà construites ». Cela met en évidence l'importance du stock et de son évolution énergétique...</p>
07-01	Le Moniteur (G Fleury)	<p>Prospectives sur la consommation énergétique du parc de logements français</p> <p>Le « Club d'Ingénierie Prospective Énergie et Environnement » vient de publier une étude projetant 4 scénarios de réhabilitation de l'ensemble du parc de logements jusqu'à 2050. Elle met en lumière les hypothèses nécessaires pour atteindre, d'ici 2020, l'objectif de réduction de 38% de la consommation énergétique du parc de logement, fixé dans le Grenelle.</p>

Animée par l'Institut du développement durable et des relations internationales, le « Club d'Ingénierie Prospective Énergie et Environnement », regroupant des partenaires institutionnels, des établissements de recherche, des centres techniques et des entreprises industrielles a pour objectif de fournir aux décideurs des images concrètes de scénarios prospectifs. Dans sa dernière étude, présentée à Science-Po Paris, jeudi 6, il s'intéresse à l'évolution de la consommation énergétique des résidences principales françaises.

En 2050, la France comptera 70 000 000 d'habitants et la taille des ménages passera de 2,4 à 2. Ainsi, les auteurs de l'étude considèrent que le parc de logements qui sera nécessaire dans 40 ans est déjà construit à 70%. Un parc dont le chauffage de l'air et de l'eau représente 80% de sa consommation. En quatre décennies, ils projettent sur ce parc une réhabilitation et deux renouvellements des équipements de chauffage. Pour les prospecteurs, la réhabilitation, ou réduction de la demande énergétique, consiste en une isolation thermique par l'extérieur dans tous les cas de figure où elle n'est pas impossible, le remplacement des menuiseries par des plus performantes et la mise en place systématique de ventilations mécaniques contrôlées. La somme des trois actions, estimée entre 15 000 et 25 000 euros par logement, permet ainsi une réduction de 60% des besoins de chauffage en énergie utile.

Concernant l'efficacité des équipements, plus performants, et la substitution des sources d'énergies, moins carbonées, l'étude envisage quatre scénarios. Le bois est favorisé, soit en premier choix d'énergie - les compléments étant alors apportés en deux variantes, selon l'énergie (gaz ou l'électricité) qui occupe le rang deux, puis le cas échéant le rang trois -, soit en deuxième choix, après le gaz ou l'électricité. Les combinaisons forment ainsi quatre scénarios pour le choix de l'énergie de chauffage: BOIS/GAZ/ÉLEC, BOIS/ÉLEC/GAZ, GAZ/BOIS/ÉLEC et ÉLEC/BOIS/GAZ. Pour l'électricité, la préférence est donnée à la solution PAC, qui est toujours applicable à terme en neuf ou en rénovation sauf quand l'appareil indépendant de chauffage (AIC) est maintenu, éventuellement reconverti, l'effet Joule assurant le complément du bois si nécessaire dans ce cas. Les trois énergies considérées (bois, gaz naturel et électricité) sont successivement généralisées dans leur champ d'application, selon des règles d'affectation dépendant de la localisation (rural/urbain), de la présence ou non de réseau de chaleur et de la desserte en gaz.

Pour les bâtiments neufs, les auteurs de l'étude partent du postulat que les futures réglementations thermiques seront bien appliquées et qu'alors les logements neufs seront tous BBC à partir de 2012 et à énergie positive à partir de 2020.

Le texte de loi dit Grenelle 1 précise que « l'Etat se fixe comme objectif de réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020. A cette fin, l'Etat se fixe comme objectif la rénovation complète de 400 000 logements chaque année à compter de 2013.» Si l'objectif de 38% est appliqué aux consommations en énergie primaire pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire et en supposant un rythme linéaire de réhabilitation permettant d'avoir rénové l'ensemble du parc de logements d'ici 2050, soit près de 600 000 logements chaque année, les quatre scénarios permettent d'atteindre l'objectif fixé par le Grenelle.

		<p>Un aspect comportemental impossible à prendre en compte</p> <p>Mais ces prévisions, en plus de supposer une réhabilitation constante et des bâtiments neufs respectant la réglementation thermique, sont faites à comportement dit constant. Par exemple, la température de chauffage prise en compte est celle fixée dans le Code de la construction et de l'habitation soit 19°C, autrement dit une température que l'on rencontre rarement au sein d'une habitation. Jérôme Gatier, directeur du plan bâtiment Grenelle, présent lors de la présentation de l'étude reconnaît que, chez lui, « le 19°C est un combat familial quotidien »</p> <p>Pour Olivier Sidler, directeur du bureau d'étude Enertech, sans obligation, même si les moyens techniques sont là, la réhabilitation des logements ne sera qu'une discussion interminable ». Pour cette figure de l'efficacité énergétique, les acteurs du tertiaire, conscients de la « valeur verte » des bâtiments, engageront des travaux d'eux-mêmes mais, sans une réglementation contraignante, le parc de logements ne réduira pas sa consommation. Il a également rappelé qu'il constate sur les projets de réhabilitation au niveau BBC sur lesquels il travaille que le coût moyen des travaux de rénovation ne dépasse pas les 200 euros HT /m² de surface habitable.</p> <p>Pour Roland Fauconnier, ingénieur à la Direction des Affaires Techniques de la FFB, les freins se situent du côté de la mise à jour des DTU, qui permettra de rassurer les assurances et du manque d'innovations des entreprises françaises dans le domaine de la construction durable.</p>
10-01	batiactu	<p>L'éco-PTZ moins prisé que prévu</p> <p>L'éco-PTZ commencerait-il à s'essouffler ? Alors que le gouvernement tablait sur 200.000 prêts en 2010, leur nombre devrait être de seulement 170.000. Pour expliquer ce ralentissement, le ministère de l'Ecologie évoque «l'effet crise». Explications</p> <p>Alors qu'il avait rencontré un vif succès lors de sa mise en place en 2008, l'éco-PTZ semble stagner en 2010, selon le ministère de l'Ecologie.</p> <p>Ainsi, le gouvernement, qui envisageait la souscription de 200.000 éco-PTZ à fin 2010, devra finalement se contenter de 170.000.</p> <p>«Il y a eu un très bon démarrage avec de 9 à 10.000 éco-prêts (par mois), et maintenant, on est sur un rythme de 6 à 7.000», a souligné à l'AFP Jérôme Gatier, directeur du Plan Bâtiment Grenelle. Pour le gouvernement, «l'effet crise» n'est pas étranger à la situation.</p> <p>L'éco-PTZ plébiscité par les hauts revenus</p> <p>L'éco-PTZ, qui fait partie du plan Grenelle de l'environnement, est accessible à tous sans condition de ressources. Toutefois, en 2010, il a été plébiscité par les propriétaires de maisons individuelles (la majorité du parc), et les ménages à revenus conséquents.</p> <p>«Dans les copropriétés, les gens ne savent même pas combien ils consomment. Et puis, il y a ceux qui ont un chauffage collectif mais l'eau chaude qui n'est pas collective, ils ne mettent pas en commun toutes les consommations de l'immeuble pour voir ce que ça donne», explique Jérôme Gatier. Avant d'ajouter : «Il faut continuer à communiquer auprès du grand public», et mettre en avant, au-delà des questions environnementales, la possibilité «d'avoir un meilleur confort, diminuer les charges et préserver la valeur du patrimoine».</p>
13-01	batiactu	<p>Qualibat se renforce face au Grenelle de l'Environnement</p> <p>Qualibat, certificateur français des entreprises de construction, a élargi, entre autres, sa gamme de prestations proposée aux entreprises, afin de leur permettre d'atteindre les enjeux du Grenelle de l'Environnement. Détails.</p> <p>Certificateur français des entreprises de construction, Qualibat, «a un rôle central à jouer dans l'identification, l'évaluation et la valorisation objective des nouveaux savoir-faire que les entreprises se doivent d'acquérir afin de répondre aux divers enjeux du Grenelle de l'Environnement», a souligné Alain Maugard, président de Qualibat.</p>

		<p>Cette association a donc entrepris, depuis plusieurs mois, d'adapter sa nomenclature à ces nouveaux enjeux, d'élargir sa gamme de prestations proposée aux entreprises, de susciter et de soutenir toutes les initiatives qui permettront aux entreprises certifiées et qualifiées Qualibat d'atteindre les objectifs du Grenelle.</p> <p>De nouvelles certifications Ainsi, à compter du mois de mai 2011, Qualibat lance, entre autres, trois nouvelles certifications pour la mise en œuvre des installations photovoltaïques. Concrètement, il s'agit de la certification 8112 qui concernera les panneaux photovoltaïques intégrés, la certification 8122 qui vise notamment les panneaux photovoltaïques surimposés fixés sur une toiture inclinée, et la 8132, dédiée aux modules photovoltaïques souples.</p> <p>Qualibat travaille aussi à un projet de dispositif progressif de certification environnementale. <i>«Celui-ci devrait comprendre trois étapes conduisant à une certification environnementale pleine et entière. Il s'agit de l'engagement environnemental, du développement environnemental et de la maîtrise environnementale»</i>, souligne Marie-Dominique Monségur, directeur général de Qualibat. <i>«Nous nous sommes rendus compte, qu'il y avait beaucoup de travail dans le domaine environnemental»</i>, intervient le président Alain Maugard. De plus, <i>«pour prendre en compte l'évolution du dispositif FeeBat, la mention économie d'énergie a changé de nom, et devient efficacité énergétique»</i>, ajoute ce dernier.</p> <p>Promouvoir les compétences des entreprises Autre mesure avancée par l'association, la mise en place d'une nouvelle qualification de mesurage de perméabilité à l'air des bâtiments. En effet, le MEDDTL, vient de confier à Qualibat, la mission de qualifier les entreprises effectuant, dans des constructions, des mesures de perméabilité à l'air. <i>«Ce dispositif deviendra obligatoire pour obtenir le label BBC»</i>, souligne Alain Maugard, ajoutant également que Qualibat va bientôt lancer une certification de la mise en œuvre de pose de fenêtre.</p> <p>De plus, ce certificateur a également comme objectif de promouvoir les compétences des entreprises Qualibat. Dans ce cadre, elle vient de signer un protocole d'accord-cadre avec le groupe 3F, maître d'ouvrage. <i>«Ce partenariat permettra d'enrichir et de partager nos bases de données afin de promouvoir le savoir-faire des entreprises»</i>, commente le président de Qualibat.</p> <p>Enfin, un accord de partenariat a été signé ce 12 janvier avec Mondial Assistance. Ce dernier s'engage à faire appel au réseau des 33.000 entreprises certifiées et qualifiées Qualibat, afin de constituer son propre réseau habitat.</p>
18-01	batiactu	<p>Grenelle : un 1er rapport sur le chantier innovation</p> <p><i>Lancé en janvier 2009, le Plan Bâtiment Grenelle a nécessité divers groupes de travail, dont un, dédié plus spécifiquement au chantier innovation. Détails du 1er rapport présentant des propositions pour favoriser l'innovation dans le secteur du bâtiment.</i></p> <p>Conduit par Inès Reinmann de Acxior Corporate Finance et Yves Farges de l'Académie des Technologies, le groupe de travail sur l'innovation, mis en place en mai dernier, vient en effet, de rendre un rapport intermédiaire, qui présente des propositions concrètes afin de favoriser l'innovation dans le secteur du bâtiment.</p> <p>Ainsi, et parce que l'innovation représente un potentiel peu exploité par les acteurs, ce groupe de travail s'est penché sur ce sujet et propose 18 propositions, classées en trois grandes étapes : «Emergence», «Accès au marché» et «Appropriation».</p> <p>La première comporte 5 propositions, qui vont de la réalisation d'une étude macro-économique de dimension internationale sur le processus de construction dans le secteur du bâtiment, à la création de plates-formes d'innovation spécialisées dans le bâtiment et regroupant la formation, en passant par la mise en œuvre d'un lieu de partage de l'ensemble des travaux R&D publics. <i>«Celui-ci pourra être virtuel et étendu à l'observation des performances des bâtiments en exploitation»</i>, souligne le rapport.</p> <p>La catégorie «Accès au marché» compte également 5 propositions. Elles concernent, entre autres, l'introduction d'un processus de mesure unique de la performance énergétique réelle des bâtiments, et le renforcement de la formation et de la mission de coordination des pôles de compétitivité dans le secteur du bâtiment.</p>

		<p>Enfin, l' «Appropriation» explique, avec les 7 dernières propositions, qu'il est par exemple, souhaitable de préciser rapidement les grandes lignes de l'obligation de travaux à laquelle le tertiaire sera soumis fin 2011 et y prendre en compte l'innovation.</p> <p>Faire évoluer l'innovation En plus de ces propositions spécifiques, ce rapport identifie deux grands messages à promouvoir, celui de moderniser la vision française de l'innovation et celui de passer de l'obligation de moyens à l'obligation de résultats ainsi qu'à l'exigence de performance globale.</p> <p>Dans le premier cas, l'étude soulève que l'innovation est technologique mais aussi organisationnelle, financière et commerciale. «<i>L'ensemble des champs d'innovations possibles est vaste</i>», souligne le rapport, qui explique aussi que les niveaux géographiques (local, régional, national, européen et mondial) possèdent chacun un potentiel d'innovation à exploiter. En effet, au niveau local, les acteurs peuvent faire émerger des innovations en se concentrant sur la demande et le dialogue entre acteurs de terrain, et au niveau national, ce sont la recherche, la créativité et la présence de grands groupes, qui permettent de créer des innovations. «Au niveau européen et international, c'est l'importation d'innovations étrangères qui représente un potentiel d'évolution important», inscrit le rapport.</p> <p>Dans le deuxième message important mis en avant, il s'agit d'élargir le périmètre de la performance en termes d'acteurs et de préoccupations. Concernant les acteurs, l'innovation répond trop rarement à un besoin exprimé par les usagers du bâtiment et émane plutôt des fournisseurs de composants ou de systèmes. Pour eux, il s'agit d'apporter des réponses globales à des besoins d'amélioration d'un service et de passer ainsi à la performance d'usage. Pour les préoccupations, il est nécessaire d'élargir la notion de performance à l'ensemble des aspects qui représentent un enjeu majeur : énergie, environnement et santé.</p> <p>Enfin, ce rapport intermédiaire, qui a été mené par le groupe de travail sur l'innovation dans le secteur du bâtiment, a surtout permis de dégager des propositions, mais par la suite, il se penchera à resserrer ces dernières vers des enjeux à court terme et à proposer des solutions les plus concrètes possibles.</p>
19-01	batiactu	<p>Michel Sénéchal est élu à la tête de la FFB Grand Paris</p> <p><i>La Fédération française du bâtiment Grand Paris vient de nommer Michel Sénéchal au poste de président, en remplacement de Georges Rigaud dont le mandat s'achève en avril prochain.</i></p> <p>C'est le 5 avril prochain que Michel Sénéchal prendra ses fonctions de Président de la FFB Grand Paris, succédant à Georges Rigaud. Actuellement vice-président de l'institution, Michel Sénéchal est également membre du Conseil d'administration de la FFB et dirigeant de l'entreprise Urbaine de Peinture, à Paris.</p> <p>Ses missions au cœur de la FFB Grand Paris, et pour les 3 ans de son mandat, seront d'intensifier la politique de lobbying de la Fédération, de renforcer la place des femmes et des jeunes dirigeants, de mutualiser les bonnes pratiques, notamment en matière de formation, et d'être présent dans les médias pour faire entendre la voix du Bâtiment</p>
24-01	batiactu	<p>Appellation "QualiPAC" : dorénavant obligatoire pour les CEE</p> <p><i>L'appellation "QualiPAC" est devenue obligatoire comme critère requis pour les certificats d'économie d'énergie (CEE) depuis le 1er janvier 2011</i></p> <p>Qualit'EnR, qui gère les appellations qualité pour les énergies renouvelables en habitat individuel, vient d'annoncer l'entrée de l'appellation "QualiPAC" comme critère requis pour les certificats d'économie d'énergie (CEE), et ce depuis le 1er janvier 2011.</p>

		<p>Cette appellation, qui regroupe en 2010 plus de 1.200 entreprises, permet ainsi aux particuliers de bénéficier d'une installation de pompes à chaleur géothermique et aérothermique via le respect de quatre critères : la compétence au sein de l'entreprise via la formation, l'obligation d'être assuré pour les travaux réalisés, l'engagement d'être audité régulièrement et le respect des dix points de la charte qualité "QualiPAC"</p>
25-01	batiactu	<p>Batimat 2011 investit Paris</p> <p><i>Le salon de la construction avait déjà annoncé la couleur du changement en octobre dernier, en dévoilant sa nouvelle identité visuelle... Place aux hommes qui font le secteur, mais aussi aux diverses manifestations qui feront de ce rendez-vous un cru exceptionnel. Détails</i> <i>Le programme des festivités de Batimat vient d'être dévoilé. Et l'on peut dire que l'organisation a prévu de mettre les petits plats dans les grands... Avec l'arrivée de Stéphanie Auxenfans aux commandes des salons EquipBaie et Batimat, une nouvelle ère semble s'ouvrir. Et justement, l'ouverture sera l'un des maîtres-mots de cette édition.</i></p> <p>L'ouverture, d'abord, vers les hommes et les femmes qui font vivre le secteur de la construction. Placer l'homme au cœur de l'événement – illustrée par l'affiche type « cinéma » qui met en avant les acteurs du bâtiment – c'est la volonté première du cru 2011. Ouverture également vers l'extérieur... du salon. Ainsi, Batimat investira, au sens propre du terme, la ville de Paris. « <i>L'objectif est de créer une dynamique. La capitale est une référence incontournable en termes de construction et de patrimoine</i> », explique Stéphanie Auxenfans. Un partenariat vient donc d'être conclu entre les deux parties, axé sur une série d'événements et d'actions de communication qui ponctueront le salon. Au programme durant la semaine du salon : une exposition grand public qui se tiendra au Trocadéro, sur le thème « <i>Vivre sur les toits, surélévation durable</i> », menée par les agences Jacques Ferrier Architecture, Françoise-Hélène Jourda, Philippe Madec et Hamonic & Masson ; des parcours OFF dans Paris et sa région, qui permettront aux professionnels – et notamment aux architectes - et aux Parisiens de découvrir des nouveaux bâtiments, des rénovations exemplaires, des chantiers en cours, ainsi que les show-room de certains exposants du salon... ; une conférence intitulée International Building Summit, qui invite les grands dirigeants du secteur à s'exprimer sur les questions économiques de la construction ; les remises de prix devraient, enfin, avoir lieu à l'Hôtel de Ville en présence du maire de Paris. L'international sera également privilégié [44% des exposants sont étrangers] et des actions comme la Journée Allemagne ou les rencontres d'affaires Maghreb participeront de cette volonté d'ouverture. Pays d'honneur de l'édition 2011, le Brésil et ses acteurs auront une place de choix au sein de l'événement.</p> <p>« Batimat, reflet de la reprise ? »</p> <p>« <i>Batimat est le lieu où tous les projets et produits se montrent. C'est je pense un véritable tremplin pour nos industriels</i> », souligne la directrice. Si la majorité des visiteurs viennent pour les innovations, Batimat se veut aussi le rendez-vous de l'actualité du secteur. Les enjeux de la performance énergétique et la RT 2012, les nouveaux modes de conception technique et architecturale, et de collaboration entre les différents intervenants, ainsi que l'accessibilité sont les trois thèmes retenus cette année. Parmi les évolutions de la cuvée 2011, la création d'un espace « <i>Véhicules utilitaires et équipements</i> », le déplacement de l'espace « <i>Services</i> » au cœur du salon, et le repositionnement sur l'aménagement in & out de l'espace ZOOM, qui occupera un hall à lui seul.</p> <p>A ce jour, indique Stéphanie Auxenfans, « <i>80% de la surface du salon est réservée</i> ». Un taux particulièrement élevé, à 10 mois de l'événement. Notant le retour de certains « <i>majors</i> » tels ArcelorMittal, Somfy, Sika, Grosfillex ou Quickstep, la directrice se veut aujourd'hui optimiste. « <i>Des indicateurs solides nous font penser que Batimat 2011 serait le salon de la reprise</i> ».</p>
10-02	batiactu	<p>Le REEF 4 désormais à disposition des artisans</p> <p><i>La Capeb et le CSTB viennent de signer un contrat de licence pour l'utilisation d'un fonds documentaire, le REEF 4. Ce dernier permettra aux artisans adhérents d'accéder à plus de 3.300 documents techniques et juridiques.</i></p> <p>Patrick Liébus, président de la Capeb, et Bertramb Delcambre, président du CSTB, viennent de contractualiser une licence d'utilisation du REEF 4, véritable encyclopédie technique et juridique du secteur du bâtiment.</p>

		<p>Concrètement, les artisans adhérents de la Capeb, et quel que soit leur corps de métier, pourront désormais accéder, via leur Capeb départementale, à plus de 3.300 documents techniques et juridiques, tels que : textes législatifs et réglementaires, DTU, normes, Avis techniques... Les Capeb départementales disposeront ainsi à elles toutes des 199 accès et pourront ainsi tenir informés leurs adhérents des contenus et de l'application des documents techniques et juridiques que contient cette base.</p> <p><i>«Nous nous félicitons de cette nouvelle convention qui met à disposition de l'ensemble des artisans de la Capeb une expertise sans précédent. Face à l'évolution et à la densification du paysage normatif et réglementaire, il était essentiel de leur donner la meilleure visibilité possible et de se doter d'un outil performant de partage d'information. L'objectif pour la Capeb est de permettre à ses adhérents d'exercer leur métier dans les meilleures conditions possibles, au plus près des évolutions incontournables du secteur du bâtiment», a souligné Patrick Liébus, lors de la signature. «Cet accord signé avec la CAPEB représente un signe fort pour l'ensemble de la filière professionnelle. Le CSTB est heureux de pouvoir accompagner les professionnels dans l'évolution de leur pratique au quotidien, en favorisant l'accès à l'ensemble des informations techniques et juridiques utiles à l'exercice de leur métier», a également ajouté Bertrand Delcambre.</i></p>
21-02	batiactu	<p>DPE et bilans thermiques : "absence de fiabilité" selon l'UFC-Que choisir</p> <p>"Selon le diagnostiqueur, une même maison peut être classée C, D ou E". L'association de défense des consommateurs UFC-Que choisir a testé les DPE réalisés par de grandes enseignes du diagnostic et les bilans thermiques de fournisseurs d'énergie. Portant sur 4 maisons individuelles situées dans 4 régions différentes, les résultats de l'enquête, publiés dans le magazine de l'association, sont jugés « inquiétants » par cette dernière.</p> <p>Fin 2007, UFC-Que choisir avait réalisé une première enquête sur les diagnostics de performance énergétique (DPE), pointant un manque de professionnalisme chez les diagnostiqueurs. Depuis le 1er janvier 2010, il est obligatoire, lors de la mise en vente ou en location d'un logement, de réaliser un DPE et d'indiquer le résultat, classant la performance énergétique sur une échelle allant de A à G. Par ailleurs, le nouveau « prêt à taux zéro + » pour l'achat de la résidence principale module les montants accordés en fonction de la classe énergétique établie par le DPE. Avec ce nouveau cadre réglementaire, les résultats « effarants » de la seconde enquête, qu'UFC-Que choisir a menée auprès de grandes enseignes du diagnostic et qu'elle rend publique dans son édition de mars, sont encore plus préoccupants. Pour l'association de défense des consommateurs, le DPE « relève de la loterie plus que de la compétence professionnelle ».</p> <p>Par exemple, une entreprise classe énergétiquement une maison située dans les Yvelines en E, autrement dit elle lui attribue une consommation (pour le chauffage, l'ECS et la ventilation) située en 230 et 330 kWhep/m²/an. Alors qu'un autre diagnostiqueur franchisé d'une enseigne revendiquant le titre de « 1er réseau national de diagnostiqueurs immobiliers », classe la même maison en G, ce qui correspond à une consommation supérieure à 450 kWhep/m²/an.</p> <p>Face à des résultats de DPE pour le moins divergents, en fonction du diagnostiqueur, l'UFC-Que Choisir demande aux pouvoirs publics d'adopter sans délai des mesures techniques pour fiabiliser l'exercice et de rendre les DPE opposables entre l'acheteur et le vendeur pour que la responsabilité du diagnostiqueur puisse être engagée en cas de diagnostic erroné.</p> <p><i>Des bilans thermiques aussi peu fiables</i></p> <p>L'association de consommateurs a également souhaité vérifier si les bilans thermiques proposés par les fournisseurs d'énergie, exercice normalement plus approfondi car destiné à orienter le propriétaire vers les travaux de rénovation les plus pertinents d'un point de vue énergétique, donnaient de meilleurs résultats. Résultat : le bilan thermique réalisé par un énergéticien sur une maison située en Ile-et-Vilaine annonçait que 44 % des déperditions de chaleur étaient dues au plancher du sous-sol alors que le bilan thermique d'un autre grand groupe énergétique n'estimait qu'à seulement 9 % les déperditions de chaleur par le plancher. Pour Caroline Keller, chargée de mission « Energie - Logement » à UFC-Que choisir, les « bilans</p>

		<p>thermiques coutent plus cher que les DPE mais n'orientent pas mieux le particulier vers les bons travaux de rénovation énergétique ».</p> <p>Concernant les auto-diagnostics proposés en ligne par deux autres sociétés, l'association de consommateurs n'est pas moins sévère. Elles les jugent « parfaitement inutiles ». La première société propose une liste standard de travaux en insistant beaucoup plus sur les modes de chauffage que sur l'isolation. C'est pourtant exactement l'inverse qu'il faut faire pour réduire les factures d'énergie. De son côté, la seconde privilégie le remplacement des matériels et préconise l'installation photovoltaïque et les pompes à chaleur ».</p>
08-03	batiactu	<p>La RT 2012 devrait engendrer un surcoût de l'ordre de 5 à 7%</p> <p><i>Depuis le 28 octobre 2010, les textes de la RT 2012 s'appliquent aux logements situés en zone ANRU et certains bâtiments tertiaires, et seront effectifs pour les autres logements à partir du 1er janvier 2013. En attendant, d'autres décrets, labels et attestations devraient faire leur apparition. Mise au point.</i></p> <p>Emanation législative du Grenelle de l'environnement, la RT 2012 est désormais la référence en matière de construction neuve. Ses nombreux textes régissent, depuis leur publication au JO le 27 octobre dernier, la construction de bâtiments à usage d'habitation (maison individuelle, immeuble collectif, cité U...) situés en zone ANRU, les bureaux, les écoles et les établissements de la petite enfance. A partir du 1er janvier 2013, ce sera au tour des autres logements situés hors zone ANRU de tomber sous le coup de la RT 2012. En ce qui concerne les bâtiments tertiaires type hôtels ou hôpitaux, « l'objectif est d'avoir un texte avant la fin de l'année 2011 », a soutenu Jean-Pierre Bardy, sous-directeur de la qualité et du développement durable dans la construction au ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, lors d'une présentation à la presse ce mardi.</p> <p>De l'importance des attestations...</p> <p>L'arrêté relatif à la méthode de calcul applicable et les conventions associées de la RT 2012 – qui fait l'objet d'un rapport de quelque 1.500 pages ! – devrait être publié « avant l'été », indique le représentant du MEDDTL. De même, un décret en conseil d'Etat et un arrêté sur les attestations de la RT 2012 sont également prévus dans le courant de l'année. En effet, en guise d'accompagnement de la conception et le respect de la RT 2012, le maître d'ouvrage devra, d'une part, se munir d'une attestation indiquant qu'il prend en compte la réglementation au moment du dépôt de la demande de permis de construire. D'autre part, à l'achèvement des travaux, ce même maître d'ouvrage devra fournir l'attestation que le maître d'œuvre a également bien pris en compte la RT 2012. Enfin, un arrêté définissant les labels HPE de la RT 2012 devrait également paraître avant fin 2011. Ce dernier devrait préfigurer la future RT 2020...</p> <p>« Les surcoûts doivent être raisonnables »</p> <p>Si Jean-Pierre Bardy a insisté sur les trois notions principales contenues dans la RT 2012 – efficacité énergétique minimale du bâti (Bbio), consommation maximale d'énergie (Cep) et confort d'été – c'est surtout la notion de surcoût qui a intéressé son auditoire ce mardi. L'étude présentée montre ainsi, selon différentes configurations de chauffage, que le surcoût engendré par la construction conforme à la RT 2012 est de l'ordre de 7% dans le cas des maisons individuelles (environ 10% pour une solution de chauffage au bois). Dans le cas du logement collectif, le surcoût se situe entre 5 et 7%. « Ce qui est intéressant de retenir, c'est que toutes les solutions de chauffage apportent leurs avantages et leurs inconvénients. La RT 2012 ne privilégie pas une solution en particulier », note le sous-directeur. Et de rappeler le rôle prépondérant de la filière industrielle qui devra s'adapter afin de proposer des produits performants et à moindre coût.</p>
16-03	batiactu	<p>Socotec et Pact lancent l'Audit 360°</p> <p><i>Le groupe Socotec et le PACT viennent de présenter un outil innovant d'aide à la décision au service des copropriétés, surnommé Audit 360°. Cet outil propose, entre autres, un bilan complet et des scenarii d'amélioration qui permettront aux copropriétaires de décider de leurs travaux.</i></p>

		<p>Conçu et développé par Socotec* et le PACT*, l'Audit 360° propose aux copropriétaires qui souhaitent, par exemple, améliorer leur confort, réduire leurs charges, valoriser au mieux leur patrimoine... un état des lieux technique et global du bien et de ses équipements ainsi qu'un volet humain permettant de faire apparaître les capacités et les objectifs des copropriétaires.</p> <p>Il permet de remettre à ces derniers un rapport de synthèse valorisant les opportunités de synergies de travaux. Il va aussi permettre d'accompagner le conseil syndical ou le syndic, tout au long du processus, pour une meilleure prise en compte de la situation actuelle ainsi que des enjeux liés aux travaux par l'ensemble des membres de la copropriété.</p> <p>Réalisé par une équipe indépendante composée d'experts en bâtiments et de spécialistes des enjeux socio-économiques, cet Audit 360° se déroule en 5 phases. «<i>La première consiste en une phase préparatoire pour présenter et planifier la démarche et récupérer les documents de la copropriété, la seconde est une enquête auprès des copropriétaires pour identifier les besoins et les défaillances ressenties et déterminer les aides financières mobilisables et la troisième phase consiste en un audit énergétique afin d'identifier les améliorations énergétiques et évaluer les gains réalisables</i>», explique Delphine Agier, responsable du pôle urbanisme et habitat au Pact du Rhône. «<i>Quant aux 4ème et 5ème phases, elles permettent respectivement de procéder à un état des lieux global et à une synthèse de rénovation minimale, progressive et complète</i>», ajoute Philippe Ricci, directeur de la Branche Gestion de Patrimoine Immobilier du groupe Socotec.</p> <p>Enfin, approuvé par le chantier «copropriété» du plan bâtiment grenelle, «<i>je trouve qu'il est important d'accompagner des initiatives comme celle de l'Audit 360° car elle montre que par des initiatives spontanées entre des activités et des métiers, nous pouvons palier le défi de la rénovation énergétique de nos bâtiments et plus particulièrement de nos logements collectifs</i>», a affirmé Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Grenelle.</p> <p>Socotec : Prestataire de services pour l'amélioration des performances par la maîtrise des risques PACT : Premier réseau associatif national au service des ménages et des collectivités locales pour réaliser, sur le terrain, leurs projets Habitat</p>
18-03	batiactu	<p>Didier Ridoret réélu à la tête de la FFB</p> <p><i>Et de deux pour Didier Ridoret ! Le Président sortant de la Fédération française du Bâtiment vient d'être réélu pour un second mandat, à l'issue du Conseil d'administration qui s'est tenu vendredi. L'occasion de revenir sur les trois années passées et d'évoquer ses nouveaux axes de travail pour l'avenir. Réactions de l'intéressé.</i></p> <p>Batiactu : Nouveau mandat, nouvelle équipe ?</p> <p>Didier Ridoret : Il y aura des changements au niveau du Comité exécutif, mais, globalement, je conserve l'ossature principale.</p> <p>Batiactu : Vous avez été élu, en 2008, juste quelques mois avant la crise. Comment avez-vous vécu cette période difficile et quel bilan en tirez-vous ?</p> <p>Didier Ridoret : Ces trois ans sont passés très vite, et le travail a été intense pour justement répondre aux effets de la crise. Cela a été trois années de gestion de crise ! Nous avons fait des choses bien, notamment en participant activement au plan de Relance ou en accompagnant les décisions du Grenelle de l'environnement ; d'autres auraient pu être mieux faites. Nous continuerons notre combat pour le développement des marchés et la stimulation de l'offre de nos entreprises. Mais l'inertie est encore bien présente et il va falloir beaucoup d'énergie pour avancer. Cela passera par davantage de communication encore et par la valorisation de nos actions telles que les 24 heures du Bâtiment, les Journées de la Prévention, Cité Bâtisseur, la Journée de la femme, et j'en passe...</p> <p>Batiactu : Quels sont vos principaux axes de travail désormais ?</p> <p>Didier Ridoret : Tout d'abord, dynamiser et développer les marchés, et stimuler l'offre de nos entreprises car les besoins à satisfaire sont immenses et certaines zones de la France au bord de l'explosion. Le logement est un enjeu majeur et nous devons être en mesure de répondre rapidement aux besoins quantitatifs de construction. L'accession à la propriété et les travaux immobiliers resteront donc une priorité. La rentabilité de nos entreprises</p>

		<p>passera aussi par le rétablissement de prix vraiment rémunérateurs.</p> <p>Le deuxième axe de travail portera sur la progression de l'audience de la branche bâtiment. En effet, nous devons défendre notre secteur et rester force de proposition au sein d'organisations et structures interprofessionnelles, afin de faire valoir nos valeurs et nos idées.</p> <p>Enfin, le dernier chantier concerne notre organisation interne. Des aménagements sont prévus, pour lutter contre des habitudes conservatrices. Pour faire face aux évolutions de la profession, nous tenterons d'agir sur nos métiers, afin de leur apporter une vision transversale. De la même façon, notre organisation territoriale doit également être repensée. C'est un travail de longue haleine, mais décisif, qui doit être fait au plus tôt.</p> <p>Pour l'avenir, les mots d'ordre seront confiance et vigilance. Car ce prochain mandat ne sera ni paisible, ni serein !</p>
25-03	batiactu	<p>Partenariat entre le CSTB et le CTMNC pour la qualité des matériaux</p> <p><i>Les deux centres ont décidé de mettre en commun leurs actions et réflexions afin d'optimiser leurs actions en faveur de l'amélioration de la qualité des matériaux en terre cuite, terre crue et pierre naturelle.</i></p> <p>Le Centre technique de matériaux naturels de construction (CTMNC) et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) ont conclu un accord visant à renforcer leurs actions et réflexions communes. Ce partenariat, qui s'inscrit dans le cadre de leurs missions respectives de recherche, d'innovation et d'accompagnement de la filière, doit permettre aux deux organismes d'optimiser leurs actions en faveur de l'amélioration permanente de la qualité des matériaux de construction en terre cuite, terre crue et pierre naturelle.</p> <p>Ainsi, une réflexion est engagée pour faire émerger des thématiques de recherche communes aux deux centres. <i>«Les champs explorés pourront traiter de performance énergétique, mécanique et sismique des structures, résistance au feu, durabilité des matériaux et des ouvrages sur la totalité de leur cycle de vie, adaptabilité à l'usage, ...»</i> expliquent-ils.</p> <p>Des prestations d'évaluation technique, études et expertises pourront également être menées, à la demande des pouvoirs publics ou d'acteurs économiques. Un travail sera mis en œuvre pour clarifier l'information technico-réglementaire et la rendre accessible au plus grand nombre de professionnels du secteur des matériaux et ouvrages en terre cuite et roches ornementales, des metteurs en œuvre et des maîtres d'ouvrage. Enfin, une veille commune sera mise en place <i>«pour mieux anticiper et évaluer les grandes orientations normatives dans le secteur»</i>.</p>